

Systeme de recouvrement direct

Débit Direct

Qu'entend-on par système de recouvrement direct (LSV) resp. par Débit Direct (DD)?

Le système de recouvrement direct (LSV) utilisé par les banques et le Débit Direct (DD) utilisé par PostFinance sont deux systèmes électroniques de paiement. En remplissant une fois l'autorisation de débit, le détenteur d'un compte (débiteur) autorise l'émetteur d'une facture (créancier) à comptabiliser le montant dû directement sur son compte.

Dans quelles situations le LSV/DD se justifie-t-il?

Le LSV et le DD conviennent en tout premier lieu pour effectuer des paiements d'une certaine régularité, tels p.ex. les cotisations périodiques aux assurances sociales, les loyers, les factures de téléphone et d'électricité etc. Les montants sont portés en compte automatiquement et tiennent également compte, contrairement à l'ordre permanent habituel, des variations des montants.

Quelles sont les cotisations qui peuvent être payées par LSV/DD?

- Pour des raisons d'organisation, le LSV et le DD ne peuvent être utilisés que pour *le paiement des acomptes périodiques*. Aucun montant ne figure sur la QR-facture (bulletin de versement), mais «CHF 0.00» et l'information supplémentaire «NE PAS UTILISER POUR LE PAIEMENT».
- *Le décompte de différences (décompte pour solde)* pour chaque année de cotisation est par contre à payer au moyen de la QR-facture annexée, qui indique le montant exact dû.

Quelles sont les conditions du LSV/DD?

- Vous avez besoin d'un compte bancaire ou d'un compte de chèques postaux (CCP).
- Le compte bancaire ou le CCP doit disposer d'une couverture suffisante.
- La banque resp. PostFinance doit être en possession d'une autorisation de débit de votre part. Vous trouvez en annexe le formulaire correspondant.

Comment le LSV/DD fonctionne-t-il?

- En remplissant et en signant une fois au départ l'autorisation de débit, vous permettez à *medisuisse* de débiter le montant de la facture directement sur votre compte.
- *medisuisse* fait valoir la créance auprès de votre banque ou auprès de PostFinance chaque mois ou chaque trimestre, selon le mode de facturation.
- Votre banque ou PostFinance effectuera le paiement automatiquement le jour de l'échéance.
- En cas de désaccord, vous pouvez faire opposition contre le paiement effectué dans un délai de 30 jours.

Quels sont les avantages que vous procure le LSV/DD?

- Diminution de votre travail administratif.
- Économie de frais bancaires ou de PostFinance, car LSV/DD est en principe gratuit.
- Pas de surveillance des délais de paiement.
- Économie d'intérêts, car le montant est débité au compte le jour de l'échéance seulement.
- Pas de sommations de payer, ni d'intérêts moratoires.

Le LSV/DD vous procure-t-il des inconvénients?

En adoptant le LSV/DD vous n'avez pas d'inconvénients, car en cas de désaccord vous pouvez annuler un montant déjà débité dans les 30 jours. Vous ne courez donc aucun risque de voir débité votre compte par un versement non justifié.

Comment faire pour s'inscrire au LSV/DD?

- **Banque / Système de recouvrement direct (LSV):** Veuillez simplement remplir le formulaire ci-joint «Autorisation de débit», le signer et **l'envoyer à votre banque**.
- **Poste / Débit Direct (DD):** Veuillez simplement remplir le formulaire ci-joint «Autorisation de débit», le signer et **nous le retourner**.
- Au cas où vous disposez d'un compte bancaire ou d'un CCP séparé pour les différents types de cotisations (cotisations pour le personnel du cabinet; cotisations pour le personnel de ménage; cotisations personnelles), vous devez alors remplir un formulaire «Autorisation de débit» pour chacun de ces comptes. Mentionnez sous la rubrique «Remarques» le type de cotisation concerné.
(Des formulaires supplémentaires peuvent être copiés ou téléchargés à partir de notre page du web www.medisuisse.ch > Formulaires > Recouvrement Direct/Débit Direct).
- A partir du moment où sur votre facture ne figure plus l'échéance mais est inscrite la mention «*Selon autorisation du [...], ce montant sera débité de votre compte [...] auprès de [...] au [...]*» le montant facturé sera automatiquement débité de votre compte.

Auriez-vous des questions?

medisuisse vous y répondra volontiers:

 071 228 13 13

 info@medisuisse.ch

